



VILLE DE
LAMBERSART

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics
NV/JM/PD/ N° 20240241

Le Maire de la Commune de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ayant pour objet de préciser la délégation du Conseil Municipal au Maire des dispositions de l'article L.2122-22 alinéas 21°, 22° et 27° du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2023P00199 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Fouad LAOUTID, Adjoint au Maire,

Vu le marché n°2019A00302 conclu le 18 septembre 2019 pour le marché d'exploitation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire du patrimoine de la Commune de Lambersart - Lot n° 2 : Sous-stations en réseau de chaleur urbain- 10 sites,

Vu l'avenant n°1 en date du 17 août 2020,

Vu l'avenant n°2 en date du 30 avril 2021,

Vu l'avenant n°3 en cours de signature,

Considérant la nécessité de confier un avenant n°4 à la société ENGIE SOLUTIONS, titulaire des marchés d'exploitation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire du patrimoine de la Commune de Lambersart - Lot n° 2 : Sous-stations en réseau de chaleur urbain- 10 sites,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : De signer l'avenant à l'accord cadre de fournitures, passé en procédure d'appel d'offres ouvert avec la société ENGIE SOLUTIONS, sise 10 avenue de l'Horizon à VILLENEUVE D'ASCQ (59651) pour le marché d'exploitation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire du patrimoine de la Commune de Lambersart - Lot n° 2 : Sous-stations en réseau de chaleur urbain- 10 sites. Cet avenant a pour objet de prolonger de trois (3) mois la durée du marché et le délai d'exécution à compter du 1^{er} octobre 2024.

ARTICLE 2^{ÈME} : L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public. Il a été calculé au prorata du montant de la redevance annuelle. Le montant de l'avenant s'élève à 5504,25 € HT. Tous avenants confondus sur les 5 années, le marché est porté de 110 085,00 € HT (132 102 € TTC) à 115 589,25 € HT (138 707,10 € TTC). Le pourcentage d'évolution du marché est de 5,00 %.

ARTICLE 3^{ÈME} : Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lambersart, le 23 SEPT 2024


Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Fouad LAOUTID

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20240241
Objet :	Avenant n°4 à l'accord cadre de fournitures passé en procédure d'appel d'offres ouvert avec la Société ENGIE SOLUTIONS pour le marché d'exploitation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire du patrimoine de la Commune ? Lot 2 : Sous-stations en réseau de chaleur urbain ? 10 sites. Cet avenant a pour objet de prolonger de trois mois la durée du marché et le délai d'exécution à compter du 1er octobre 2024.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215903287-20240923-D20240241-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20240923-D20240241-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20240241.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240923-D20240241-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	424.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 septembre 2024 à 10h38min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 septembre 2024 à 10h38min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 septembre 2024 à 10h38min38s	Transmis au MI

